

# Compétences linguistiques générales et professionnelles en allemand

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 6.0
- > Nombre d'heures : 54.0
- > Langue(s) d'enseignement : Allemand, Français
- > Niveau d'étude : BAC +2
- > Période de l'année : Enseignement quatrième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Langues et cultures étrangères
- > Code ELP : 4V4LDLGP

## Présentation

---

- \* **Pratique de la langue allemande (18 h) :**  
Entraînement à la compréhension écrite et auditive et à l'expression écrite et orale sous diverses formes.
- \* **Communication professionnelle en allemand (18 h) :**  
Approfondissement du travail entamé au premier semestre.
- \* **Traduction journalistique en allemand (18 h) :**  
Dans le cadre de ce cours, les étudiants seront amenés à travailler sur des extraits de la presse économique germanophone et francophone. Ils pratiqueront des exercices de version et de thème.

## Objectifs

---

Ces enseignements visent à développer l'aptitude à comprendre l'allemand et à communiquer en allemand, à se familiariser avec la langue de la presse économique, à améliorer ses compétences en matière de compréhension et d'expression et à acquérir des réflexes de traduction.

## Évaluation

---

**Contrôle continu :**

*Pratique de la langue allemande :* La note finale obtenue pour ce cours est la moyenne de plusieurs tests effectués au cours du semestre et d'un examen oral.

*Communication professionnelle en allemand :* La note finale est la moyenne de plusieurs épreuves orales et écrites.

*Traduction journalistique en allemand :* La note finale obtenue pour ce cours est la moyenne de :

1. a) devoirs sur table d'une durée d'une heure – version et thème – ainsi que d'interrogations orales permettant l'obtention d'une note moyenne sur 20 (coefficient 1) ET
2. b) d'un partiel de fin de semestre (version et thème) d'une durée d'1 h 30 (coefficient 2).

**Contrôle dérogatoire :**

*Pratique de la langue allemande :* Une épreuve écrite de 1 h 30.

*Communication professionnelle en allemand :* Une épreuve écrite de 1 h 30.

*Traduction journalistique en allemand :* Une épreuve écrite de traduction – version et thème – (devoir sur table sans document) d'une durée de 1 h 30.

**Contrôle de seconde chance :**

*Pratique de la langue allemande :* Une épreuve écrite de 1 h 30.

*Communication professionnelle en allemand :* Une épreuve écrite de 1 h 30.

*Traduction journalistique en allemand :* Une épreuve écrite de traduction – version et thème – (devoir sur table sans document) d'une durée de 1 h 30.

## Compétences visées

---

Enrichissement du vocabulaire, consolidation de connaissances linguistiques, perfectionnement de la compréhension auditive et de l'expression écrite et orale, capacités rédactionnelles.

## Bibliographie

---

<https://arte.tv>

<https://ard.de>

<https://live.daserste.de>

<https://www.zdf.de>

<https://www.dw.com/de>

<https://www.europa.eu>

<https://www.tatsachen-ueber-deutschland.de/de/>

<https://www.duden.de/>

## Contact(s)

### > Catherine Dejeumont

Responsable pédagogique  
cdejeumo@parisnanterre.fr